

(s.a.r.l) DECLASS BURONORD

Armoires, Bureaux, Tables, Rayonnages de bureau, Sièges, Fournitures de bureau.
Informatique monoposte et réseau, Photocopieur, Télécopieur, Atelier de réparation.

TEL : 03.20.72.48.31 + 03.21.66.75.75 FAX : 03.20.02.58.72

MAIL : contact@declass-buronord.com

Pour votre sécurité, pas de règlement par carte bancaire.

Ventes en ligne mobilier www.declass-buronord.com

Conditions générales de ventes (sauf conditions dérogatoires spécifiées par contrat)

Commande : Toutes les commandes seront définitives après acceptation de notre société.

Transport : Mêmes expédiées Franco, nos marchandises voyages aux risques et périls du destinataire. Vous devez exercer vos recours auprès du transporteur (art. 105 et 106 du code du commerce). Les réserves en cas de manquement ou d'avaries doivent être qualitatives et quantitatives, et adressées par lettre recommandées sous 48 heures (article L133.3 du Code du Commerce). Les mentions « sous réserve de déballage », « colis ouvert », « abîmé », « en mauvais état » ...ne sont pas recevables, puisque imprécises.

Livraisons :

Sièges : (France métropolitaine) Franco, à partir de 400 € ht. En dessous, participation aux frais de port : 19 € h.t..

Articles du SITE www.db.vous-livre.com (France métropolitaine). Franco à partir de 100€ht, pour commande inférieure à 100€ht, participation aux frais d'expédition 8€ht.

Articles du SITE www.declass-buronord.com (C.U.D.L + Les arrondissements de Dunkerque, Lens, Arras, Douai et Cambrai.) Franco à partir de 800€ht.

Pour commande inférieure à 400€, frais de livraison et installation 40€ht.

Pour commande comprise entre 401€ et 600€ht, frais de livraison et installation 30€ht.

Pour commande comprise entre 601€ et 799€ht, frais de livraison et installation 19€ht.

Tarifs et remises : Ils sont établis hors taxe. Ceux-ci peuvent être modifiés en fonction des fluctuations économiques ou des accords conclus.

Règlements :

- Première commande : payable au comptant par chèque ou virement avec escompte de 1,5 % à la commande.

- Pour toutes commandes, traite non soumise à l'acceptation à 45 jours fin de mois (30 jours fin de mois le 15).

- En cas de paiement comptant, un escompte de 1,5 % pourra être accordé.

- Le règlement des sommes dues après échéance figurant sur la facture majorera de plein droit le montant de celle-ci d'une indemnité forfaitaire de 40 euros fixée par décret (art.L441-6, Al 12 Code du Commerce).

Cette indemnisation ne fait pas obstacle à l'application d'une indemnité complémentaire de la créance sur justification à due concurrence de l'intégralité des sommes exposées pour le recouvrement de créance.

Clause de réserve de propriété : Nos marchandises demeurent notre propriété jusqu'au paiement intégral du prix de vente TTC, selon la loi n° 80.335 du 12 mai 1980.

Sur simple avis par lettre recommandée, nous nous réservons le droit de se prévaloir de cette clause et de reprendre la marchandise où qu'elle soit. Toutes sommes déjà versées resteront acquises au vendeur à titre de dommages et intérêts. En cas de faillite, liquidation de biens ou règlement judiciaire, les marchandises seront reprises et les commandes en cours annulées conformément à la loi précitée.

Attribution de juridiction : Seul le tribunal de Roubaix-Tourcoing est compétant en cas de litige ou contestation.